

APPEL À PORTEURS DE PROJETS

pour le développement d'un magasin de producteurs
et d'une activité agricole

Sillingy – Haute Savoie

La Safer Auvergne-Rhône-Alpes recherche des porteurs de projet motivés pour le développement d'un magasin de producteurs et l'installation d'une exploitation agricole.

Contexte du projet

La commune de Sillingy, propriétaire de l'ancienne fruitière depuis 2018, souhaite réhabiliter ce site afin d'héberger un magasin de producteurs.

Le foncier attenant (1ha) ainsi que le bâtiment de l'ancienne porcherie pourraient accueillir un projet agricole.

La Safer apporte son appui technique à la commune dans la mise en place de ces projets.

Le site est idéalement placé, à proximité de l'axe routier qui relie Annecy à Bellegarde, en bord de route menant au chef-lieu de Sillingy. Le site est facile d'accès.

Les terrains sont plats, situés en zone agricole paysagère.



Public concerné / règlement de candidature

Pour le magasin : Groupement de producteurs et/ou tout agriculteur intéressé pour faire partie du groupement de producteurs qui aura à charge la gestion du point de vente

Pour l'activité agricole annexe : tout projet d'installation qui pourrait être complémentaire ou non au point de vente et qui respecte les préconisations du document d'urbanisme en vigueur.

Modalités d'inscription

Les candidats intéressés devront solliciter un rendez-vous auprès de la Safer Auvergne-Rhône-Alpes – service départemental de la Haute-Savoie, afin d'exposer leur projet et visiter les lieux.

Ils devront adresser à la Safer un dossier complet, avant la date limite d'inscription, comprenant les pièces suivantes :

- un C.V et/ou fiche candidature Safer complétée,
- une lettre de motivation,
- une présentation détaillée du projet,
- les aspects économiques : structure, plan de financement...
- en précisant les aspects sociaux : nombre d'emplois créés

Calendrier de candidature

Date limite d'inscription : 12/12/2019

Attribution prévue : Janvier 2020

Lancement du projet : 2020/2021

Installation effective : 2021/2022

Contacts

Safer Auvergne-Rhône-Alpes
Service Départemental
de la Haute-Savoie

Emilie Juge
04 50 88 19 85
direction74@safer-aura.fr

APPEL À PORTEURS DE PROJETS

Annexe technique

Désignation des biens

La propriété de l'ancienne fruitière de Sillingy est cadastrée C 141-142- 143-1471.

L'ensemble représente une surface totale de 1ha 13a 59ca et comprend :

Lot 1 : Bâtiment principal (ancienne fruitière) et sa cave voutée

Surfaces : sous-sol 178 m²+ rez-de-chaussée 182 m²+ combles 166 m²

Foncier permettant le stationnement

Lot 2 : Ancienne porcherie avec sa fosse et foncier attenant (environ 1ha)



Conditions de mise à disposition

Location par bail pour le magasin et pour le logement qui sera créé au dessus si besoin.

Location par convention de mise à disposition pour la partie agricole dans un premier temps afin de tester le projet.

(plus d'informations sur la CMD safer-aura.fr/LOUER/CMD)

L'ensemble des biens sera mis à disposition par bail. Les modalités seront définies en fonction du projet.

Règlement de candidature (pour le magasin de producteurs)

La structure juridique qui sera mise en place devra obligatoirement être le prolongement de l'exploitation agricole de chaque membre du groupement au même titre que le point de vente directe.

La structure juridique devra être portée par des producteurs dont 80% d'entre eux seront issus du département, parmi lesquels 40% issus de la communauté de communes Fier et Usse.

70 % minimum de l'activité réalisée devra provenir d'agriculteurs associés à la structure juridique.

Les bâtis

Les bâtiments, inoccupés depuis de nombreuses années, nécessitent une lourde rénovation. La commune a d'ores et déjà engagé des travaux de sauvegarde.

Travaux à réaliser et prise en charge financière :

Des travaux seront nécessaires pour la mise en conformité et l'adaptation aux projets retenus.

La prise en charge financière de ces travaux sera répartie entre la commune et les porteurs de projets après concertation.

Particularité du règlement d'urbanisme

La propriété est classée en zone Aa. Le règlement est consultable sur : https://www.sillingy.fr/upload/elfinder/URBA/5.Reglement_PLU_en_vigueur.pdf

Il sera impossible de construire de nouveaux bâtiments, même agricoles.